



Forêt puydômoise certifiée PEFC. Crédit photo : PEFC Auvergne



PEFC AUVERGNE

N°2 – Mai 2016

PEFC Auvergne

Maison de la Forêt et du Bois
Marmilhat – 10 Allée des Eaux et Forêts
63370 Lempdes
Tél. : 04 73 98 71 30
aacf.pefc@wanadoo.fr

Le mot de la Présidente

Les membres des Assemblées générales de PEFC Auvergne et PEFC Rhône-Alpes se réuniront le 06 juin pour voter la fusion des deux associations qui deviendront l'association Auvergne-Rhône-Alpes de certification forestière PEFC. Elle couvrira l'ensemble du territoire de la nouvelle région*, qui est la troisième région la plus boisée de France avec 2,6 millions d'hectares, soit 35 % de sa surface, et la plus grande région de montagne d'Europe.

Voilà trois ans que nous avons décidé de poser les bases d'une mutualisation d'actions de fonctionnement pour en limiter les coûts et réfléchir sur une unification de nos méthodes.

Il nous apparut logique d'accompagner sans attendre davantage la nouvelle organisation des territoires (loi du 07 août 2015).

A cela s'ajoute que les deux associations procèdent selon les règles communes de PEFC France et doivent satisfaire chaque année un audit externe identique mené par un organisme certificateur indépendant. Nous avons déjà développé une réelle proximité pour organiser notre future gestion et nous sommes complémentaires pour gagner en efficacité que ce soit en surface ou en nombre d'entreprises certifiées. Cette fusion doit permettre de renforcer notre structure et de développer nos actions de certification. Les articles qui suivent apporteront déjà des réponses à vos légitimes interrogations. Soyez assurés que nous mettons tout en œuvre pour vous éviter toute perturbation.

Marie-Laure BELLEMIN-BESSE
Présidente de PEFC Auvergne

*La région Auvergne-Rhône-Alpes compte 12 départements : Allier, Cantal, Haute Loire, Puy de Dôme, Ain, Ardèche, Drôme, Isère, Loire, Rhône, Savoie, Haute-Savoie.



EN
PRATIQUE



PROJET DE FUSION ENTRE PEFC AUVERGNE ET PEFC RHÔNE-ALPES

PEFC Auvergne et PEFC Rhône-Alpes projettent de fusionner pour former une seule et même association : PEFC Auvergne-Rhône-Alpes.


Quelles conséquences pour les adhérents ?

Maintien automatique de votre certificat PEFC

Tous les adhérents de PEFC Auvergne deviendront adhérents à PEFC Auvergne-Rhône-Alpes et ce de manière automatique : votre certificat reste valable jusqu'à sa date d'expiration, sous réserve du respect de vos engagements PEFC. Vous n'avez aucune démarche à faire.

Maintien des deux antennes

Le maintien des deux antennes implantées dans les anciennes régions Auvergne (site de Lempdes) et de Rhône-Alpes (site de Saint Didier au Mont D'Or) répond parfaitement aux besoins de fonctionnement de l'association et permet de garantir une indispensable proximité avec les adhérents. Les deux Déléguées régionales actuelles resteront donc à votre écoute.



Les bons réflexes

Pensez à nous signaler tous changements d'adresse ou de numéro de téléphone ainsi que tout achat, vente ou donation de parcelles afin que votre dossier d'adhésion soit à jour.

Un simple mail suffit !
Vous pouvez aussi nous adresser un courrier postal.

Un fonctionnement et des missions identiques

PEFC Auvergne et PEFC Rhône-Alpes ont des statuts homologues sur le modèle imposé par PEFC France. Les entités régionales d'accès à la certification forestière (EAC) ont en effet le même fonctionnement et les mêmes missions. Leurs obligations et références sont également identiques : la fusion n'aura aucune conséquence sur les objectifs communs de nos deux associations.

Pourquoi fusionner ?

La fusion de nos deux associations permet une mutualisation des coûts de fonctionnement (audits externes, contrôles, etc.) et devrait libérer le temps nécessaire à un renforcement des services apportés aux adhérents par une mutualisation et un partage réfléchi du temps de travail.

De plus, dans le cadre de la Loi du 7 Aout 2015, les régions administratives Auvergne et Rhône-Alpes ont été rassemblées. La fusion permet l'adéquation entre territoire de compétence de l'association et limites régionales, permettant ainsi de s'inscrire dans la logique du schéma forestier.

Comment sera opérée la fusion ?

La fusion se fera sur le modèle d'une fusion-absorption de PEFC auvergne par PEFC Rhône-Alpes. Cette méthode, plus rapide et plus simple qu'une fusion-crédation, permet de réduire les coûts liés à l'opération tout en évitant une suspension temporaire de certificat.

PEFC Auvergne Rhône-Alpes reprendra l'ensemble des membres constituant les deux associations : l'ancienne région Auvergne sera donc parfaitement représentée et entendue.

Quand aura lieu la fusion ?

Le projet de traité de fusion-absorption entre PEFC Auvergne et PEFC Rhône-Alpes a été validé par les Conseils d'administration de ces deux associations, respectivement les 03 et 07 mars 2016. Les Assemblées générales ont validé le principe de fusion-absorption respectivement les 07 mars 2016 en Rhône-Alpes et 19 avril 2016 en Auvergne.

Le projet de traité de fusion-absorption sera définitivement adopté par les Assemblées générales extraordinaires de PEFC Auvergne et de PEFC Rhône-Alpes le lundi **06 juin 2016**. L'Assemblée générale de PEFC Auvergne votera alors la dissolution de l'Association qui sera intégralement transférée à PEFC Rhône-Alpes (biens, conventions, personnel, etc.). A cette même date, l'Assemblée extraordinaire de PEFC Auvergne-Rhône-Alpes votera ses nouveaux statuts.

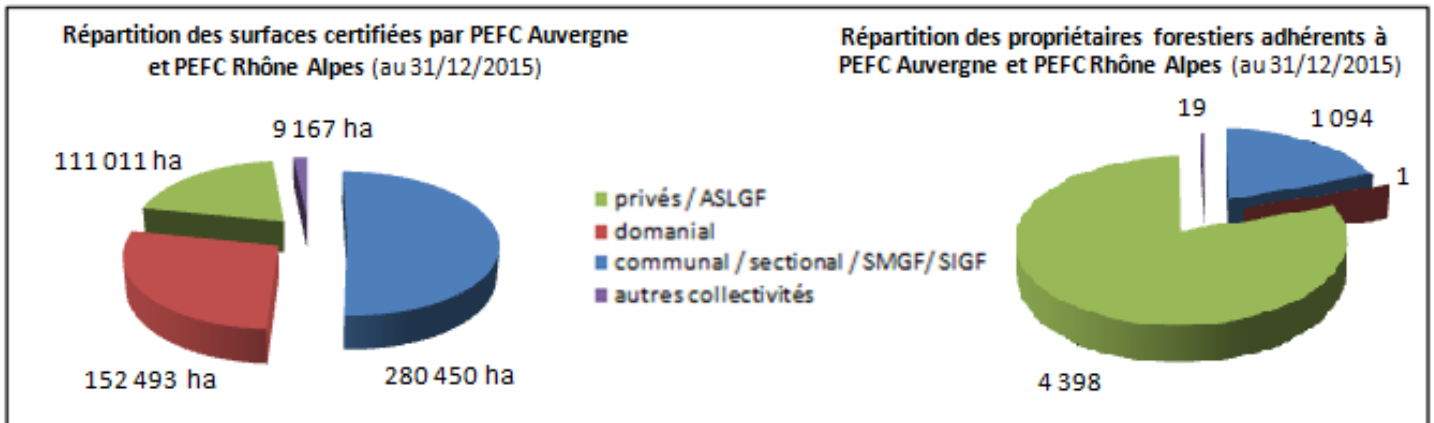
LA CERTIFICATION PEFC EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



Les Entité régionale d'accès à la certification forestière PEFC Auvergne et PEFC Rhône-Alpes comptent respectivement 2 270 et 5 500 propriétaires forestiers adhérents.

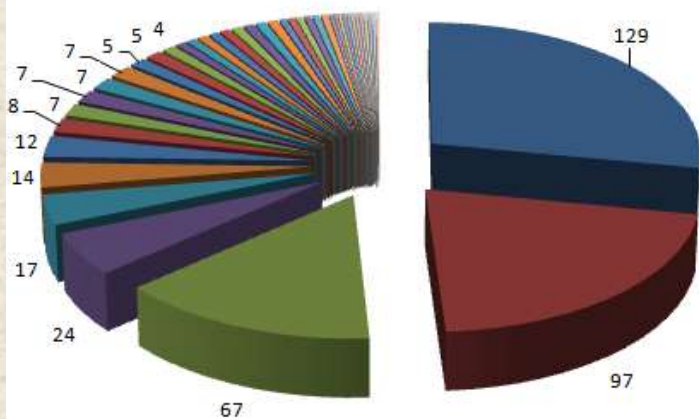
Près du quart de la surface forestière régionale est certifié par nos deux associations

PEFC Auvergne et PEFC Rhône-Alpes certifient plus de 550 000 ha de forêt soit 24 % de la surface forestière régionale.



Plus de 350 entreprises ayant mis en place une chaîne de contrôle PEFC sur le territoire

La région Auvergne-Rhône-Alpes offre un large panel d'entreprises certifiées PEFC issues de secteurs d'activité variés. Le territoire propose pas moins de 121 exploitants et exploitant-scieurs certifiés PEFC.



Du plus fréquent au moins courant (colonne 1 puis colonne 2) :

- Merranderie
- Objets divers en bois
- Parquet
- Portes
- Aménagements extérieurs
- Bois collés
- Mobilier pour collectivités
- Moulures
- Ossature bois
- Rabotage
- Articles de classement
- Bois de chauffage
- Distributeur de papier
- Edition
- Mobilier de bureau
- Mobilier de salle de bain
- Mobilier d'extérieur
- Pâte et papier
- Placages
- Portes de placard et rangements
- Tableterie
- Tonnellerie

Les bons réflexes

Faire appel à une entreprise d'exploitation certifiée PEFC permet de vous assurer de la qualité des travaux effectués et de valoriser votre démarche de certification forestière. Si toutefois vous faites appel à une entreprise non certifiée, vous devez lui faire signer les engagements PEFC pour l'exploitant forestier disponibles sur simple demande auprès de l'association et sur le site de PEFC France :

<http://www.pefc-france.org>



Qui est certifié ?

Vous voulez vérifier si un propriétaire, une entreprise ou un produit est bien certifié PEFC ? Rendez-vous à :

<http://www.pefc-france.org/certifications>

Regard sur 14 ans d'activité au service de la certification PEFC

2002 : Création de l'Association auvergnate de certification forestière dite PEFC Auvergne. M. Louis de Pommerol est élu Président. L'Association fait appel à M. Emmanuel Naudin, ingénieur forestier et premier Délégué régional de PEFC Auvergne.

2006 : L'Association passe la barre des 1 000 adhérents et des 100 000 ha certifiés !

2008 : Élection de Mme Marie-Laure Bellemin-Besse à la Présidence de l'Association.

2011 : M. Cyril Brochier, ingénieur forestier, succède à M. Naudin.

2012 : PEFC Auvergne lance son Programme d'accompagnement pour faciliter l'engagement des propriétaires et exploitants forestiers.

2013 : PEFC Auvergne monte un projet de certification collective des petites et moyennes scieries avec le soutien financier du Conseil Régional (durée : 2 ans).

2014 : Mme Morgane Malard, ingénieur forestier, succède à M. Brochier.

2015 : l'Association et l'Agence ONF Montagne d'Auvergne signent une convention pour que les communes certifiées PEFC soient prioritaires quant à la réalisation de leur aménagement. PEFC Auvergne reconnaît la Carte régionale de qualité pour les ETF portée par Auvergne Promoboïs et participe à la révision du Schéma français de certification forestière où elle représente PEFC Rhône-Alpes.

2016 : Projet de fusion avec PEFC Rhône-Alpes.

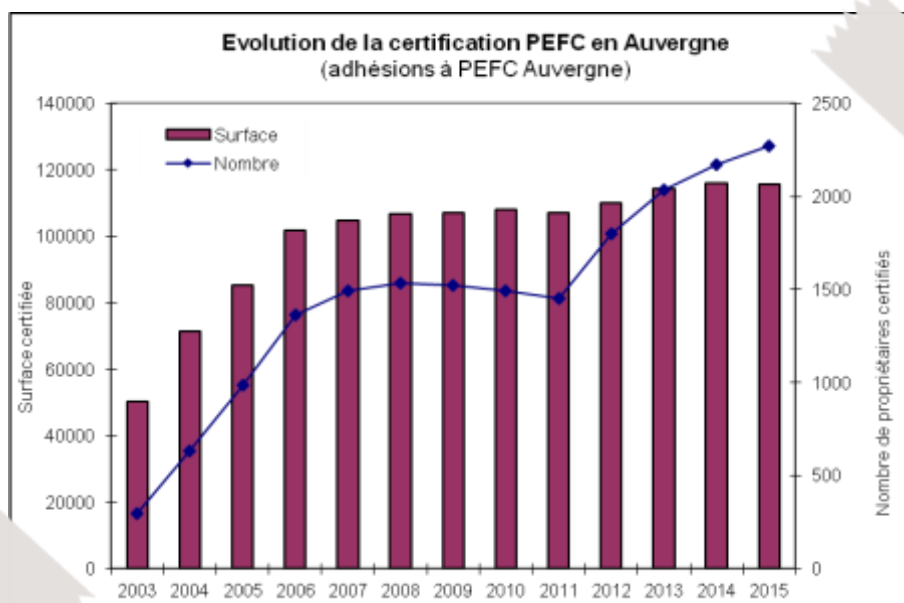
PEFC AUVERGNE : 14 ANS DE CERTIFICATION FORESTIÈRE

La certification forestière PEFC en Auvergne a débuté en 2002 avec la création de l'Association auvergnate de certification forestière dite PEFC Auvergne.

Ensemble, améliorons les pratiques forestières

Aujourd'hui, plus de 2 200 propriétaires forestiers privés et publics auvergnats se sont engagés dans la démarche de certification forestière PEFC aux côtés de l'Association.

Chaque adhésion compte : plus de la moitié des adhérents à PEFC Auvergne ont moins de 10 ha et tous ensemble, nous représentons plus de 115 000 ha de forêts auvergnates certifiées PEFC!



Les entreprises de la filière ne sont pas en reste avec 90 entreprises auvergnates disposant d'une chaîne de contrôle PEFC (au 31/12/2015). En 2015, PEFC Auvergne répond aux besoins de ses adhérents et reconnaît une charte régionale de qualité reconnue portée par Auvergne Promoboïs, l'interprofession de notre région.

Ensemble, améliorons les pratiques forestières

En s'engageant, les propriétaires et exploitants forestiers ainsi que les ETF prennent des engagements simples mais efficaces. PEFC Auvergne contrôle chaque année le bon respect des cahiers des charges PEFC et de la charte de qualité qu'elle reconnaît (tirage au sort parmi les participants à la certification). Le résultat de ses contrôles permet de définir les difficultés rencontrées par les adhérents et d'orienter le Programme d'accompagnement de l'Association par lequel PEFC Auvergne s'engage à soutenir ses adhérents dans leur démarche de certification forestière PEFC. Plus d'information et documentation à :

<http://www.auvergne-promoboïs.com/pefc-auvergne>

Directeur de publication : Marie-Laure

BELLEMIN-BESSE

Rédaction : PEFC Auvergne

Crédits photographiques : PEFC Auvergne